

Intégr'Action

La Voix des citoyens de la CEDEAO

Publication d'informations sur l'intégration régionale publiée avec l'appui d'OSIWA



13e Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) : ENDA CACID fait le point

©OMC / Prime Vision

La 13e Conférence Ministérielle de l'OMC s'est déroulée du 26 février au 1er mars 2024 à Abou Dhabi, aux Émirats Arabes Unis. Le Centre Africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement (ENDA CACID) a pris activement part à cette importante rencontre multilatérale sur les questions liées au commerce, comme lors des précédentes ministérielles. En tant que membre de la délégation du Sénégal dirigée par l'ancien ministre du Commerce, de la Consommation et des Petites et Moyennes Entreprises, Monsieur Abdou Karim Fofana, ENDA CACID a assisté aux séances de négociations et aux initiatives de la société civile.

Cette Conférence s'est tenue dans un contexte d'incertitudes quant à la relance économique mondiale après la difficile période de la Covid-19. Cet événement a été l'occasion de revenir sur les discussions déjà entamées à Genève sur de nombreux sujets et de rechercher des convergences, en vue d'aboutir à des résultats probants. Dans les discours d'usage, prononcés successivement par le Président de la Conférence, la Présidente du Conseil général et la Directrice Générale de l'OMC, plusieurs points ont été abordés :

- La contribution de l'OMC au développement économique et à la création d'emplois au cours de ces trente dernières années ;
- Le rapport des discussions tenues à l'OMC depuis la 12ème Conférence ministérielle de l'OMC ainsi que les

progrès accomplis, notamment l'adoption, en octobre 2023, d'une décision concernant l'accès au marché en franchise de droits de douanes et sans quota pour les PMA reclassés ;

- L'accession des Comores et du Timor-Leste ainsi qu'une cérémonie de réception des instruments d'acceptation de l'Accord sur les subventions à la pêche.

Les questions traitées étaient nombreuses et variées, notamment :

Les subventions à la pêche : les discussions à la CM13 n'ont pas permis d'aplanir les divergences concernant les dispositions additionnelles. Les points de désaccord portaient sur les subventions contribuant à la surcapacité et à la surpêche, le TSD, la notification des subventions non spécifiques au carburant, les

subventions dans la zone économique exclusive (ZEE), ainsi que la définition de la pêche artisanale et de la pêche à petite échelle, entre autres. Malgré cette impasse, la plupart des membres ont estimé que le projet de texte proposé par le Président constituait une bonne base pour poursuivre les travaux.

L'Agriculture : s'il était attendu de la Conférence des réponses aux problèmes posés par les politiques agricoles, notamment à travers des engagements importants des membres concernant les subventions agricoles, la concurrence à l'exportation, l'accès au marché, les restrictions sur les exportations de produits alimentaires, la détention de stocks publics, et autres, les résultats se sont avérés finalement très mitigés.

SUITE PAGE 5 ►



ENDA CACID investit le corridor Dakar-Bamako

ENDA CACID a coordonné des caravanes d'observation et d'information le long des corridors Dakar-Bamako. Ces activités ont été réalisées dans le cadre d'un Projet d'Appui à la Coopération Transfrontalière (PRACT/CEDEAO). Les missions d'observation ont rassemblé une vingtaine (20) d'acteurs aux profils variés (des commerçants, des transporteurs, des journalistes, des étudiants et des représentants du secteur privé des deux côtés des corridors).

En Afrique de l'Ouest, seuls trois (3) pays ne possèdent pas de façades maritimes : le Niger, le Burkina Faso et le Mali. En raison de leur position géographique et de leur statut, ces pays dépendent des pays côtiers pour le commerce de fret ou de ravitaillement. Le Sénégal, pays frontalier du Mali, est son principal fournisseur en termes d'exportations commerciales. Le corridor Dakar-Bamako, long de près de 1400 km, est un axe stratégique du commerce entre le Mali et le Sénégal.

Au cours de la caravane, des données ont été collectées à travers des entretiens, une revue documentaire, mais également des observations sur le terrain. En effet, les Entrepôts Maliens au Sénégal (EMASE) et la gare des gros porteurs maliens au Sénégal ont été des sources d'informations.

Les entrepôts sont des infrastructures logistiques destinées au stockage des marchandises, jouant un rôle essentiel dans la réduction des coûts et d'optimisation des cycles logistiques en permettant de réguler les délais, en cas de retard dans la chaîne logistique et de distribution. EMASE est une institution qui facilite le commerce et le transit des marchandises le long du corridor. Le Sénégal dispose également d'une structure similaire au Mali. A côté de ces établissements logistiques, la gare des gros porteurs maliens se présente comme un instrument logistique assurant le

transport des marchandises. Selon les statistiques, environ 1000 camions transitent sur ce corridor par jour.

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES ENTRE LES DEUX PAYS

87% du trafic à destination du Mali s'effectue par voie terrestre, tandis que 95% du volume du commerce international du Mali est réalisé par voie maritime. Par conséquent, les exportateurs maliens dépendent du port de Dakar au Sénégal pour leurs opérations. Seulement 5% des exportations totales sont acheminées par voie aérienne.

► DU SÉNÉGAL VERS LE MALI

Ciment, hydrocarbures, produits chimiques, matériels d'équipements et de construction, produits alimentaires, véhicules et engins.

► DU MALI VERS LE SÉNÉGAL

Le coton et ses dérivés, le beurre de karité, les tourteaux, les céréales, la gomme arabique, les peaux de cuir, les fibres textiles et d'autres produits divers.

Observation sur le terrain : l'observation sur le terrain a révélé une amélioration de la situation le long du corridor Dakar-Bamako en particulier entre Tambacounda-Kidira. Suite aux

discussions avec les transporteurs, il a été noté que les infractions constatées sur l'étape Tambacounda-Kidira sont mineures. Voici les types d'infractions relevées : usure des pneus, absence de macaron, excès de vitesse, etc.

En ce qui concerne les postes de contrôle, il est important de noter qu'il y a eu une baisse significative de leur nombre le long de cet axe. Cette réduction peut faciliter la circulation des marchandises et réduire les retards. Cependant, il convient de souligner que cet itinéraire est parfois le théâtre de saisies de stupéfiants tels que la drogue, le haschich et la cocaïne. Cette situation nécessite une vigilance accrue des autorités pour lutter contre le trafic de drogue.

À la frontière de Kidira, on remarque une fluidité du transit grâce à l'installation d'infrastructures modernes. Parmi celles-ci, les caméras de surveillance permettent de surveiller en temps réel le flux de véhicules et d'identifier toute activité suspecte.

De plus, un système d'enregistrement des données a été mis en place pour faciliter les formalités policières. Les transporteurs peuvent ainsi fournir rapidement et efficacement les informations nécessaires concernant leurs marchandises et leurs documents de transport.

Ces améliorations au niveau de la



frontière de Kidira contribuent à réduire les délais de passage et à faciliter les échanges commerciaux entre les différents pays. De plus, elles ren-

forcent également la sécurité en permettant un meilleur contrôle des marchandises entrant et sortant du territoire.

**QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES SUR LES ENTRÉES ET SORTIES DES CITOYENS DE LA CEDEAO
VIA LE POSTE DE CONTRÔLE DE KIDIRA AU MOIS DE SEPTEMBRE 2023 :**

SEPTEMBRE 2023

Entrée (Sénégal)

Sortie (Sénégal)

Maliens Burkinabè Nigériens

Sénégalais Maliens Guinéens Nigériens

3 997

384

280

2 891

2 843

112

98

Il est également important de noter que d'autres nationalités traversent le point de passage de Kidira mais avec une fréquence plus faible.



En ce qui concerne la mobilité des véhicules, il est important de souligner que le contrôle de documents est obligatoire. Les conditions de traversée exigent la présentation de trois (3) documents essentiels, notamment si le véhicule est conduit par une tierce personne :

■ **La Procuration** : Ce document atteste que le propriétaire du véhicule donne l'autorisation à une autre personne de le conduire. Il doit être dûment rempli et signé par le propriétaire, en incluant les informations nécessaires sur la personne autorisée à conduire le véhicule.

**Présentation du dispositif
et de contrôles des passants
au poste de KIDIRA**

■ **Le Contrat de location** : Si le véhicule est loué, un contrat de location en bonne et due forme doit être présenté lors du contrôle. Ce contrat doit spécifier les détails de la location, les obligations du locataire, ainsi que les conditions de restitution du véhicule.



■ **Le Certificat de vente** : en cas de vente du véhicule, il est nécessaire de présenter le certificat de vente. Ce document prouve le transfert de propriété du véhicule de l'ancien propriétaire au nouvel acquéreur. Il est essentiel de respecter ces exigences lors de tout déplacement avec un véhicule afin de faciliter la traversée des points de contrôle en toute tranquillité.

Les autorités responsables de la sécurité, comme la douane et la police des frontières, entretiennent des relations étroites et organisent des réunions régulières, des deux côtés de la frontière, entre le Sénégal et le Mali. ■

► **Synthèse : ENDA CACID**



ENDA CACID initie les femmes à la professionnalisation de leurs activités commerciales

Dans le cadre de la vulgarisation de son étude « Manuel de professionnalisation des activités des PME-PMI exportatrices détenues par des femmes », ENDA CACID a entrepris une série d'activités de capacitation à l'attention des femmes commerçantes. Ces ateliers se sont déroulés les 2 et 3 novembre 2023 à Ziguinchor puis 19 et 20 décembre 2023 à Kaolack. L'objectif de ces rencontres étaient de former les bénéficiaires à comprendre les outils nécessaires pour la professionnalisation de leurs activités commerciales. En termes clairs : **Se formaliser pour bénéficier des marchés publics.**



Ansou Souba Badji
 Directeur du
 Commerce extérieur

Le Centre Africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement (ENDA CACID) a élaboré des outils de formation adaptés aux conditions et besoins de tous les acteurs avec lesquels il collabore, incluant les acteurs gouvernementaux, les organisations de la société civile, le secteur privé, ainsi que des acteurs impliqués dans le commerce transfrontalier, notamment les femmes commerçantes à petite échelle.

Les deux ateliers de formation se sont déroulés dans deux (2) régions (Ziguinchor et Kaolack) où l'activité commerciale transfrontalière est particulièrement dynamique. Ces renforcements de capacité visaient à former les femmes commerçantes des régions sud (Ziguinchor, Kolda, Vélingara, Sédhiou, Oussouye et Bignona) et du bassin arachidier (Kaolack, Thiès, Diourbel), ainsi que Tambacounda et Dakar à mieux se formaliser pour mieux tirer de l'exploitation pétrolière et gazière à travers la mise en œuvre de la loi sur le contenu local.

Les sessions de formation ont été centrées sur une thématique principale : le processus de professionnalisation des activités de femmes commerçantes.

LES ÉTAPES DE LA PROFESSIONNALISATION

Les lourdeurs administratives et les taxes auxquelles toute activité commerciale formalisée doit se soumettre constituent les principaux obstacles qui freinent la formalisation des entreprises ou GIE détenues par les femmes. Toutefois, plusieurs facteurs justifient l'importance de se formaliser, entre autres, la taille ou le désir de croissance, le besoin d'accompagnement et de soutien, la recherche de financement, ainsi que l'aspiration à l'exportation. Par conséquent, les formalités nécessaires à la professionnalisation des entreprises des femmes sont les suivantes :

- Une déclaration sur l'honneur, obtenue auprès de l'APIX, complétée et signée par la gérante ou un extrait de casier judiciaire ;
- L'établissement des actes notariés nécessaires pour la création de sociétés ;
- La constitution du capital social auprès d'un notaire ou à la Banque (pour les sociétés) ;
- L'enregistrement officiel des statuts, pour les sociétés et les GIE ;
- L'obtention du Numéro d'Identification National des Entreprises et Asso-

ciations (NINEA) ;

- La déclaration d'Établissement auprès des autorités compétentes ;
- La publication d'une annonce légale de la constitution de la société au Journal officiel ;
- Après l'enregistrement de l'entreprise au RCCM, le demandeur doit produire un casier judiciaire de moins de trois (3) mois.

La professionnalisation offre de nombreux avantages aux femmes actives dans le commerce, notamment l'accès aux dispositifs d'accompagnement, aux financements, à la commande publique, ainsi qu'aux avantages fiscaux et sociaux entre autres.

Aujourd'hui le Sénégal, à l'instar de la plupart des pays africains, regorge des potentialités en ressources naturelles. L'exploitation de ces gisements nécessite une préparation adéquate et une formation des femmes commerçantes afin qu'elles puissent tirer mieux profit de cette manne. Dans le code minier du Sénégal est mentionné que les entreprises minières doivent soutenir financièrement les projets d'autonomisation des femmes, car celles-ci organisées en entreprises locales, GIES, etc., sont désormais capables de fournir des services de qualité aux compagnies minières et aux populations, en général. Pour ce faire, elles doivent se formaliser mais également comprendre tous les documents légaux liés au commerce tels que les autorisations FRA, les codes-barres et autres instruments de financements de leurs activités. ■

► SUITE PAGE 1

Les Ministres n'ont pas réussi à trouver de points de convergence sur les disciplines relatives à ces politiques agricoles. Néanmoins, ils ont accepté de poursuivre les travaux en vue de rendre les marchés plus équitables et plus compétitifs, tout en prenant en compte des préoccupations telles que la sécurité alimentaire en faveur des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement (PED).

Le Commerce électronique : la majorité des membres, y compris le Sénégal, étaient favorables au maintien ou non du moratoire consistant à ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques. En effet, le Sénégal, estimant qu'il n'existe pas, à ce jour, de moyen de prélever les droits de douanes sur des transmissions électroniques, plaide pour une redynamisation des travaux à l'OMC sur cette question et pour l'évaluation des pertes potentielles de recettes douanières induites par le moratoire. Finalement, les Membres ont convenu d'examiner périodiquement le Programme de travail sur le commerce électronique en vue de formuler des recommandations pour la CM14. Ils ont également décidé de maintenir la pratique consistant à ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques jusqu'à la prochaine conférence.

La Réforme de l'Organe de Règlements des Différends : les membres de l'OMC ont exprimé leur préoccupation concernant le mécanisme de règlement des différends qui connaît des dysfonctionnements depuis quelques années, en raison du blocage de la nomination de nouveaux juges de l'Organe d'Appel. A la suite des consultations menées par le facilitateur, un compromis a été trouvé, permettant l'adoption de la Décision sur la réforme de l'Organe de règlement des Différends (ORD). Les Ministres reconnaissent qu'un travail supplémentaire est nécessaire et ont exhorté les responsables à Genève à accélérer les tra-

voux pour parvenir à un système de règlement des différends pleinement opérationnel et accessible à tous courant 2024.

Le Développement : la question du développement a pris une place importante au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) afin d'accroître les possibilités commerciales des pays en développement et des pays moins avancés. C'est pourquoi la question du développement a été largement abordée lors de la CM13. Malgré les efforts déployés par les membres, aucun résultat n'a été obtenu sur cette question. Néanmoins, dans la Déclaration ministérielle, les membres se sont engagés à poursuivre leurs efforts pour améliorer l'application des dispositions relatives au Traitement spécial et différencié (TSD) pour les pays en développement (PED) et les pays les moins avancés (PMA).

L'Accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce : en ce qui concerne l'Accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC), les travaux du Conseil ont été présentés aux Ministres lors de la CM13. Ayant pris acte de la mise en œuvre de la décision prise lors de la CM12 concernant la dérogation de l'Accord ADPIC pour la production de médicaments et de vaccins contre la Covid-19, les Ministres ont décidé de continuer à examiner les plaintes liées à des situations de non-violation ou motivées par d'autres circonstances dans le domaine des ADPIC, en vue de formuler des recommandations lors de la quatorzième Conférence ministérielle.

Ce qu'il faut retenir de la 13e Ministérielle de l'OMC en termes de résultats : les membres de l'OMC, après de longues séances de négociations, ont conclu avec succès la CM13 par l'adoption de plusieurs décisions et déclarations à savoir :

1. l'adoption du document final dit « Déclaration ministérielle d'Abou

Dhabi » traduit l'engagement des membres à renforcer le système commercial multilatéral ;

2. l'adoption d'une décision ministérielle sur la réforme du règlement des différends ;

3. l'adoption d'une décision ministérielle sur les mesures facilitant la sortie sans heurts des pays les moins avancés de cette catégorie, pour une période de trois (3) ans ;

4. la réaffirmation de l'engagement en faveur du programme de travail sur les petites économies ;

5. l'adoption d'une décision concernant le Programme de travail sur le commerce électronique en vue de présenter des recommandations d'action et de maintenir le moratoire jusqu'à la 14e session de la Conférence ministérielle (CM14) ;

6. la prolongation du moratoire sur les plaintes en situation de non-violation concernant l'Accord ADPIC jusqu'à la CM14 ;

7. l'adoption d'une Décision ministérielle sur la réforme du Règlement des différends ;

8. la Déclaration sur la mise en œuvre précise, effective et opérationnelle des dispositions des accords sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et sur les obstacles techniques au commerce, relatives au traitement spécial et différencié ;

9. la Déclaration sur le renforcement de la coopération en matière de réglementation en vue de réduire les obstacles techniques au commerce.

Il convient de souligner que l'élément phare de cette 13e Conférence ministérielle a été l'adhésion des Comores et du Timor-Leste à l'OMC. En outre, la Conférence a exhorté les membres à redoubler d'efforts pour redynamiser le système commercial multilatéral dans un contexte économique et géopolitique incertain. ■



« La société civile au cœur de la facilitation des échanges : Le Programme FEAO en action »

ENDA CACID en tant que secrétariat de la plateforme des organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest sur le commerce (POSCAO) est l'un des partenaires d'exécution du Programme de la Facilitation des Echanges mis en œuvre en d'Afrique de l'Ouest. Ce projet vise à renforcer la voix des citoyens dans le dialogue politique sur la promotion des échanges.

La formation et le renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC) en plaidoyer constitue l'un des projets phares du programme pour la Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest. Ce programme multi-bailleurs vise à outiller les OSC en connaissances et compétences nécessaires pour jouer plus efficacement leur rôle dans le dialogue sur les politiques commerciales régionales, en particulier la facilitation des échanges et la libre circulation des marchandises et des personnes. Le Centre Africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement (ENDA CACID) a été ainsi choisi pour coordonner ce processus dans neuf pays de la CEDEAO (Nigeria, Togo, Bénin, Mali, Ghana, Côte d'Ivoire, Niger, Burkina et Sénégal). La mise en œuvre du projet s'est déroulée en deux phases.

Grâce à son réseau et son statut de secrétariat de la plateforme des organisations de la société civile de l'Afrique de l'Ouest, notamment sur les questions de commerce, ENDA CACID a coordonné la phase I qui a débuté par la cartographie des Organisations de la Société Civile représentant les commerçants actifs dans le commerce transfrontalier à petite échelle, tant au niveau national que régional. Cette cartographie a couvert neuf pays et examiné six corridors commerciaux. Les résultats de cette étude ont révélé l'existence de 569 organisations, comprenant 398 associations et ONG ainsi que 171 organisations faitières.

Ensuite, une évaluation a été réalisée afin d'identifier les besoins des OSC en termes de formation, de ressources humaines et financières, ainsi que de connaissances dans le



domaine de facilitation des échanges. Cette évaluation a également examiné leurs actions de formation et leurs réussites.

Sur la base de ces résultats, un plan de renforcement des capacités a été élaboré pour concevoir des stratégies réalistes visant à combler les lacunes de compétences de ces OSC.

Entre novembre 2021 et décembre 2022, un atelier régional et neuf ateliers nationaux ont été organisés sur le thème « Formation en plaidoyer pour la facilitation des échanges au sein de la CEDEAO », au bénéfice des OSC régionales (19) et nationales (174) identifiées lors de la cartographie.

L'évaluation post-formation de ces ateliers a révélé que les OSC nationales ont une compréhension limitée de la facilitation des échanges et des techniques de plaidoyer, réduisant ainsi leur capacité d'interagir efficacement avec les autorités nationales et régionales pour influencer les politiques relatives à la facilitation des échanges.

En capitalisant sur les acquis et les résultats de la Phase I, ENDA CACID a été sélectionné pour la deuxième phase, ce qui atteste de son efficacité dans la conduite de ce programme de facilitation des échanges.

La phase II se caractérise par un

projet pilote qui ne couvre que deux (2) pays : Le Togo et le Bénin. Elle a débuté par l'organisation de deux ateliers de consolidation et de mise en pratique des acquis.

Ainsi, les OSC du Togo et du Bénin ont respectivement pris part à ces ateliers les 29-30 janvier et 1-2 février 2024, afin de mettre en pratique leurs connaissances acquises lors de la Phase I.

En plus de cela, le Programme FEAO propose aux groupes d'apprenants formés lors de l'atelier de consolidation l'opportunité d'être accompagnés par un mentor. L'objectif de ces séances de mentorat en groupe est d'assister les apprenants dans la conception, la mise en œuvre et le suivi d'une stratégie de plaidoyer sur le terrain. Enfin, le processus de ce projet se clôturera par l'organisation de deux dialogues permettant un retour d'expérience des apprenants, en présence des autorités régionales.

Pour rappel, le Programme de Facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest a permis à la société civile ouest-africaine, sous la coordination d'ENDA CACID, de renforcer ses connaissances en matière de commerce, notamment en ce qui concerne la libre circulation des personnes et des marchandises. ■

Les Grandes décisions du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a tenu son sommet extraordinaire le 24 février 2024 à Abuja, au Nigeria, afin d'examiner la situation politique et sécuritaire dans la région. Plusieurs décisions importantes ont été prises par les chefs d'Etat et de gouvernement, notamment sur les crises au Niger, au Mali, en Guinée et au Burkina Faso, ainsi que sur le retrait de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) de la CEDEAO.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÉSOLUTIONS DU SOMMET

Le retrait des trois (3) pays de la CEDEAO a été le point central de l'ordre du jour. En effet, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont annoncé le 28 janvier 2024 leur retrait sans délai de la CEDEAO, reprochant à l'institution sous-régionale, ses sanctions injustes, son éloignement de ses objectifs de départ et son assujettissement à des puissances étrangères.

Ce sommet extraordinaire a servi de cadre aux chefs d'Etat et de gouvernement d'évaluer les conséquences de telles décisions sur la marche de l'institution et la construction de la dynamique régionale.

Sur l'Alliance des Etats du Sahel (AES)

: La CEDEAO a estimé que cette décision portait atteinte à l'intégration régionale et à la solidarité entre les Etats membres de la CEDEAO. La CEDEAO a donc exhorté les trois pays à reconsidérer leur décision, au regard des avantages que l'appartenance à la CEDEAO procure à tous les Etats membres et à leurs citoyens.

Sur le Niger : la CEDEAO a décidé de lever avec effet immédiat les sanctions qu'elle avait imposées au pays suite au coup d'Etat du 26 Juillet 2023 qui a renversé le président élu Moha-

med Bazoum. La CEDEAO a salué les efforts du Comité national pour la restauration de la démocratie et l'Etat de droit (CNRDER) pour engager un dialogue inclusif avec les acteurs politiques et la société civile en vue d'une transition pacifique et consensuelle. La CEDEAO a toutefois exigé la libération immédiate et sans condition du président Bazoum et des autres personnalités détenues depuis le coup d'Etat, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La CEDEAO a également réaffirmé son soutien au Niger dans la lutte contre le terrorisme et l'insécurité dans la région du Sahel.

Sur le Mali : la CEDEAO a pris acte des progrès réalisés par les autorités de transition dans la mise en œuvre de la feuille de route pour le retour à l'ordre constitutionnel, notamment l'organisation du référendum constitutionnel prévu pour le 27 mars 2024 et des élections générales prévues pour le 29 mai 2024. La CEDEAO a par conséquent levé les sanctions qu'elle avait imposées au Mali suite aux deux coups d'Etat successifs de 2020 et 2021, tout en restant vigilante sur le respect des engagements pris par les autorités de transition.

Sur le Burkina Faso : la CEDEAO a félicité les autorités militaires pour avoir organisé un référendum constitutionnel le 13 février 2024 qui a permis l'adoption d'une nouvelle Constitution instaurant un régime semi-présidentiel. La CEDEAO a également salué l'annonce par les autorités militaires de la tenue d'élections générales le 28 août 2024 pour restaurer un pouvoir civil démocratiquement élu. La CEDEAO a en outre levé les sanctions qu'elle avait imposées au Burkina Faso suite au coup d'Etat du 25 novembre 2023 qui a renversé le Président burki-

nabè Roch Marc Christian Kaboré.

Sur la Guinée : Malgré qu'elle ne soit pas concerné par le retrait, la CEDEAO a condamné avec fermeté le coup d'Etat du 5 septembre 2021 qui a renversé le Président Alpha Condé et suspendu la Constitution. La CEDEAO a exigé le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel et le retour à un régime civil dans les plus brefs délais. La CEDEAO a par ailleurs levé les sanctions qu'elle avait imposées à la Guinée suite au coup d'Etat, tout en appelant les autorités militaires à engager un dialogue inclusif avec les acteurs politiques et la société civile en vue d'une transition pacifique et consensuelle.

Engagements et appels : Le sommet extraordinaire de la CEDEAO a ainsi témoigné de la volonté des chefs d'Etat et de gouvernement de renforcer la démocratie, la paix et la stabilité dans la région ouest-africaine, malgré les défis et les crises auxquels ils sont confrontés. La CEDEAO a également réaffirmé son engagement à promouvoir l'intégration régionale et le développement économique et social de ses Etats membres. Ce sommet extraordinaire de la CEDEAO a permis aux trois pays de retrouver la maison mère au risque de désintégrer la construction harmonieuse de notre région avec des implication diverses et variées à savoir des implications politico-sécuritaires, socio-économiques, financières et institutionnelles.

Depuis sa création en 1975, la CEDEAO a connu des soubresauts politico-sociaux et est toujours parvenu à les surmonter tant bien que mal même si la Mauritanie a quitté le navire pour se consacrer à la construction de l'Union du Maghreb arabe en 2000. ■



La Société Civile de trois Communautés Economiques Régionales à Dakar pour une bonne implémentation de la ZLECAf

Sur initiative du Centre Africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement (ENDA CACID), Dakar a abrité au mois de novembre 2023 un forum régional multipartite sur la Zone de Libre-Echange Continental Africaine (ZLECAf). Il a vu la participation d'acteurs venus des communautés économiques régionales suivantes : CEDEAO, CEEAC, UMA.

Tenu autour du thème « *Bâtir des alliances régionales durables et efficaces pour une bonne implémentation de la ZLECAf* », le forum régional a vu la participation de plateformes et organisations de la société civile nationale à dimension régionale, des organisations de la société civile de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord, des responsables gouvernementaux et des institutions politiques, des organisa-

tions patronales, des chambres de commerce, des organisations syndicales, des entreprises exportatrices, des représentants du milieu académique, des organisations des femmes commerçantes, etc. Longtemps laissées à la marge de la formulation des politiques d'intégration régionales et continentales, les organisations de la société civile se sont résolues depuis quelques années à s'intéresser, suivre et documenter les grands chantiers comme la ZLECAf. Ainsi ce forum de Dakar s'est inscrit dans cette dynamique de veille et de contribution des OSC dans le cadre des négociations de la ZLECAf. Il poursuivait un objectif de construction d'un consensus fort pour des convergences d'idées et d'approches entre les trois Communautés Economiques Régionales (CER).

Les débats du forum se sont déroulés sur deux jours autour des thématiques liées au commerce notamment les négociations ZLECAf et la construction des alliances régionales pour le suivi

de ces négociations.

Abordant la nécessité de bâtir des alliances régionales et de faire de ce forum un point de départ d'initiatives communes, entre acteurs, et entre régions, ces recommandations ont été formulées par les participants à savoir entre autres :

- S'inspirer des meilleures pratiques existantes pour la mise en œuvre de l'Accord ;
- Mettre en place un Guichet Unique régional pour une facilitation des procédures
- Promouvoir des alliances régionales pour une meilleure prise en charge des questions de facilitation des échanges intra-africains ;
- Faire du Commerce Electronique et numérique un outil innovant ;
- Réduire les disparités de développement entre les Etats (les pays forts doivent apporter un soutien aux pays faibles) ;
- Etc.

► Synthèse : ENDA CACID

Agenda régional



Avril 2024 (France)

Forum Investir en Afrique

23 au 25 Avril 2024 (Addis Abéba)

10e (dixième) Session du Forum Régional Africain sur le Développement Durable

Mai 2024

2e (deuxième) phase Initiative de commerce guidé de la ZLECAf

27 au 31 mai 2024 (Kenya)

Assemblées Annuelles du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD)

15 au 16 juin (Zambie)

Forum sur le commerce numérique de la ZLECAf

Centre Africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement (ENDA CACID)

Dakar - 73, Rue Carnot
BP : 6879 (Dakar-Etoile)
Tél. : +221 33 821 70 37
Email : info@endacacid.org
Site web : www.endacacid.org

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Souleymane BARRO
CHARGÉ DE PROJET : Mounirou Alioune KANE
COORDONNATRICE : Awa DIONE
MAQUETTE-MISE EN PAGE : ABK

Publication d'informations sur l'intégration régionale publiée avec l'appui d'OSIWA

OPEN SOCIETY
Initiative for West Africa